comité central du groupe public ferroviaire
CHEMINOTS

Paris, le 6 novembre 2026

POSTE A POURVOIR

Il est porté à la connaissance de personnels travaillant pour le compte des CASI/CSE et du CCGPF que le poste suivant est à pourvoir au **Service Vacances Familles** :

DISPOSITIONS DU CONTRAT

- NATURE DU CONTRAT : **Contrat à durée indéterminée.**
- FONCTION : **Responsable d'Exploitation**
- STATUT : **Cadre C1**
- COEFFICIENT : **251.70 points.**
- LIEU DE TRAVAIL : **Siège - PARIS 10e.**
- DURÉE MENSUELLE DU TRAVAIL : **cadre au forfait**

LIEN(S) HIÉRARCHIQUE(S)

Il (ou elle) sera sous la responsabilité de la Responsable du service vacances familles et de son adjoint.

DESCRIPTION DU POSTE

Sous la responsabilité de la responsable du Service Vacances Familles, vous contribuez à l'amélioration continue de la qualité, de l'efficacité et de l'harmonisation du fonctionnement des villages vacances du CCGPF.

Vous pilotez, organisez, coordonnez et optimisez la gestion opérationnelle des villages de vacances et leurs activités dans une perspective d'amélioration continue, suivant les orientations et le cadre budgétaire définis par les élus et la direction. A partir de diagnostics, vous identifiez les axes d'amélioration et accompagnez les équipes dans l'évolution de leurs pratiques, suivant les exigences de qualité définies pour les vacanciers. Vous êtes force de proposition dans votre domaine d'activité.

Ainsi, vous êtes chargé(e) des missions principales suivantes :

Analyser l'exploitation des villages et apporter des solutions d'amélioration

- Analyser l'organisation et le fonctionnement opérationnel des village vacances.
- Évaluer les pratiques existantes et leur adéquation avec les objectifs de qualité et d'efficacité des différents domaines d'activité : accueil, hébergement, ménage, animation, bar et restauration.
- Analyser les écarts entre les objectifs fixés et les résultats constatés.
- Identifier les dysfonctionnements, les écarts de pratiques, les points forts et les axes d'amélioration.
- Établir un état des lieux partagé et proposer des mesures correctives visant à améliorer l'efficacité des organisations, dans le respect des orientations budgétaires.
- Proposer et mettre en œuvre des outils de mesure et de pilotage de l'activité, en assurer le suivi.
- Déployer le cas échéant les mesures correctives, s'assurer de leur efficacité et les ajuster si nécessaire.

Harmoniser les pratiques entre les villages

- Définir, en lien avec les directeurs et les services concernés, des standards communs d'exploitation dans le respect des orientations budgétaires.
- Veiller à la recherche du meilleur équilibre entre qualité de service, moyens mobilisés et maîtrise des dépenses.
- Structurer et organiser le partage des bonnes pratiques et des retours d'expérience.
- Identifier les leviers d'optimisation des coûts et des moyens d'exploitation.
- Veiller à la cohérence des méthodes de travail tout en tenant compte des spécificités de chaque village.
- Accompagner le déploiement des nouvelles organisations et pratiques professionnelles auprès des équipes.
- Participer à l'analyse des indicateurs de suivi et au suivi des plans d'actions.
- Développer une culture d'amélioration continue des pratiques.

Concevoir et déployer les procédures d'exploitation

- Élaborer, formaliser, diffuser et actualiser les procédures communes aux villages dans les domaines suivants :
  - Ménage et entretien des hébergements : méthodes de nettoyage, contrôles qualité, organisation des remises en état et suivi des prestations.
  - Restauration et bar : organisation des services, coordination des équipes, qualité des prestations, respect des règles d'hygiène et maîtrise des coûts.
  - Accueil et réception : procédures d'arrivée et de départ, information des vacanciers, gestion des situations particulières et qualité de l'accueil.
  - Hébergement : préparation des logements, suivi de leur disponibilité, coordination des interventions et gestion des anomalies.
  - Animation : organisation et coordination des activités, structuration des programmes d'animation, articulation entre les différents publics, harmonisation des pratiques et suivi de la qualité des prestations proposées.
- Accompagner leur appropriation, définir des indicateurs de suivi et contrôler leur mise en œuvre.

Vous pourrez prendre en charge temporairement la direction opérationnelle d'un établissement en cas d'absence ou de vacance du poste, selon les besoins du CCGPF. Vous serez amené.e à participer aux séminaires des directeurs.trices de village.

Le descriptif de ce poste constitue les missions principales qui seront confiées, sans que cette liste ne soit exhaustive. Ces missions seront susceptibles d'évoluer en fonction des besoins. Déplacements à prévoir sur les centres de vacances du CCGPF.

COMPÉTENCES ET QUALITÉS PROFESSIONNELLES RECHERCHÉES

- Connaissance du secteur du tourisme social et solidaire appréciée.
- Formation supérieure en hôtellerie, tourisme, gestion ou management des services, complétée par une expérience significative dans l'exploitation d'établissements touristiques, hôteliers ou de villages vacances.
- Maîtrise de la gestion opérationnelle multisites, de l'analyse organisationnelle, de la formalisation de procédures, du suivi budgétaire et des indicateurs de performance.
- Sens de l'analyse, rigueur, capacité à structurer, esprit de synthèse, pédagogie, diplomatie, autonomie, adaptabilité et forte orientation terrain.
- Déplacements réguliers à prévoir dans les villages de vacances.

FORMATION ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE REQUISES

- Bac + 5 ou équivalent
- Expérience de 5 an minimum dans un poste similaire.

Les candidatures (lettre de motivation + CV)
seront à adresser **pour le 20 novembre 2026 au plus tard**
(par mail à Madame Christelle GOUTAL : cgoutal@ccgpfcheminots.com).

La présente information ne présume pas d'une obligation d'embauche interne au CCGPF.

De plus, il est précisé qu'en procédant par voie de recrutement interne, le candidat se verra appliquer une période probatoire, tel que prévu par l'accord collectif national du 29 novembre 2021, dit « CCN », éventuellement renouvelable une fois, et que, dans l'hypothèse où cette période ne serait pas concluante, ce candidat serait réintégré dans le poste précédemment tenu.

Eric LE BERRE,
Responsable Service RH.

Cc : les représentants du personnel du CCGPF.